

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille neuf, le dix neuf mars à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le onze mars s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis ROY-CHEVALIER, Maire.

### **Présents en début de séance :**

Monsieur Régis ROY-CHEVALIER, Maire.

Monsieur Stéphane LEGAY, Mesdames Sylvia GRECO, Catherine BARRIN, Monsieur Boris EFREMENKO, Mesdames Laurence ALZON, Hélène MERCHER, Monsieur Roger VINOT Maires adjoints.

Monsieur Eugène GOUGEON, Mesdames Françoise LATINUS, Danièle BORDESSOULE, Eliane POUJOL, Messieurs Jean-Luc TOULY, Christian CARISTAN, Mesdames Laurence GENET, Murielle CLAIRÉ, Messieurs Pascal OLLIVIER, Marc GRANIOU, Madame Marilyn DI CAMILLO, Monsieur Xavier NGUYEN, Madame Danielle JEANNEROT, Monsieur Bernard MALLEVILLE, Madame Martine THIERRY, Monsieur Alain MARECHAL Conseillers municipaux.

### **Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Guy BERNIERE, Conseiller municipal, qui a donné procuration à Madame Hélène MERCHER.

Madame Mathilde REVOL, Conseillère municipale, qui a donné procuration à Monsieur Boris EFREMENKO.

Madame Odile ESTRADÉ, Conseillère municipale, qui a donné procuration à Madame Murielle CLAIRE.

Monsieur Roland GALLAND, Conseiller municipal, qui a donné procuration à Madame Danielle JEANNEROT.

Monsieur Richard TRINQUIER, Conseiller municipal, qui a donné procuration à Monsieur Bernard MALLEVILLE.

### **Arrivé en cours de séance :**

Monsieur Roland GALLAND, Conseil Municipal, arrivé à 22h24.

### **Secrétaire de séance :**

Madame Laurence ALZON, Maire adjoint

→ Elue à l'unanimité

### **Secrétaires adjoints :**

Madame Agathe HILAIRET – Directeur Général des Services

Mademoiselle Muriel MONTEIRO

→ Elues à l'unanimité

## APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

### **Procès-verbal modifié du 25 novembre 2008 :**

**Vote :** → 6 Contre (M. Jean-Luc TOULY - Wissous Pour Vous l'esprit village)

→ 23 Pour (Union Pour Wissous ensemble et autrement - Pour l'avenir de Wissous)

### **Procès-verbal du 21 janvier 2009 :**

**Vote :** → 5 Contre (Wissous Pour Vous l'esprit village)

→ 1 Abstention (M. Jean-Luc TOULY)

→ 23 Pour (Union Pour Wissous ensemble et autrement - Pour l'avenir de Wissous)

## INTERVENTION MME LAURENCE ALZON

Mme Laurence ALZON a procédé à la lecture de l'ordre du jour en précisant le changement effectué après l'envoi de la convocation. La délibération portant sur l'attribution de subventions, pour l'année 2009, aux associations et organismes divers a été déplacée dans l'ordre du jour.

## DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

### **Décision n°08-90 → Modification des tarifs concernant les photocopies et impressions demandées par le Public**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'ensemble des services administratifs appliqueront les tarifs suivants par photocopie et par impression : Photocopie en noir et blanc => 0.15 euros / Photocopie en couleur => 0.30 euros / Impression de documents en noir et blanc => 0.30 euros / Impression de documents en couleur => 0.60 euros.

### **Décision n°08-91 → Convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France pour une mission de remplacement et accompagnement administratif au sein du service financier**

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) de la région Ile de France, situé au 15 Rue Boileau à Versailles (78), est missionné pour une mise à disposition d'un agent avec pour mission le remplacement et l'accompagnement administratif au sein du service financier. L'agent interviendra au service financier de la Ville de Wissous à raison de deux journées par semaine en moyenne. Les jours de présence retenus sont les lundi et mardi. La présente convention est consentie pour une durée de trois ans non renouvelable. La collectivité participera aux frais

l'intervention du CIG à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CIG soit 38 euros par heure de travail pour les collectivités de 5 001 à 10 000 habitants.

**Décision n°08-92 → Marché à procédure adaptée entre la Ville de Wissous et la société « Autrement, Loisirs et Voyages » pour l'organisation de séjours de ski dénommé « la clé des champs » en février 2009**

Un marché à procédure adaptée a été attribuée à l'organisme «Autrement, Loisirs et Voyages», représentée par son Co Gérant, M. Philippe Roussel, dont le siège est situé 9 rue du Rivage à Sequedin (59320) pour l'organisation d'un séjour de ski dénommé « La clé des champs » destinés aux jeunes wissoussiens de 6 à 14 ans. Le séjour aura lieu du 14 au 22 février 2009 pour 20 jeunes. Le montant global du séjour s'élève à 14 200 euros TTC. Le coût du séjour est fixé à 710 euros par participant. Une remise de 50% sur le prix du séjour sera effectuée pour tous les détenteurs de la carte « Wissous jeune », soit un coût maximum pour la Ville de 7 100 euros.

**Décision n°08-93 → Contrat entre la Ville de Wissous et la compagnie de spectacles « Les lutins de la rue Orange » pour le marché de Noël 2008**

Un contrat est signé entre la Ville de Wissous et la Compagnie de spectacles « les lutins de la rue Orange » située 1 bis av. Lénine à Saint-Denis (93200) pour l'animation du marché de Noël les 20 et 22 décembre 2008 en proposant un programme de sculpteur sur ballons. Le montant de la prestation s'élève à 720 euros TTC.

**Décision n°08-94 → Convention entre la Ville de Wissous et l'association ABC Petite Enfance pour la réservation d'une place les mercredis au sein du multi-accueil « Câlins Matins » à Antony à compter du 5 janvier 2009**

Une convention est signée entre la Ville de Wissous et l'association ABC Petite Enfance représentée par M. Jean Chevalier, Président, en vue de la réservation d'une place les mercredis au sein du multi-accueil « Câlins Matins », située 40 rue des Chardonnerets à Antony (92160), du 5 janvier 2009 au 31 août 2009. Il est convenu que pour cette place, la Ville de Wissous devra verser à l'association ABC, une subvention journalière de 40 euros. Cette subvention assure à la Ville, la réservation de la place, qu'elle soit libre ou occupée, tout mois commencé étant dû.

**Décision n°09-01 → Convention de mise à disposition des tickets restaurants**

Une convention est signée avec la société ACCOR SERVICES France, ayant son siège social sis 72 rue Gabriel Péri à Montrouge (92120), pour l'émission de titres « Ticket restaurant » commandés par la Ville de Wissous sous forme de planches ou de carnets, conformément à la législation en vigueur. La durée de la validité initiale de la présente convention est d'un an renouvelable deux fois par reconduction express.

**Décision n°09-02 → Marché à procédure adaptée entre la Ville de Wissous et l'association ADAV Voyages et Vacances pour l'organisation d'un séjour de ski prévu du 21 au 28 février 2009**

Un marché à procédure adaptée est attribuée à l'association « ADAV Voyages et Vacances », dirigée par Monsieur José Szymaniak, dont le siège est situé 10 bis rue du collège à Bergues (59380), pour l'organisation d'un séjour de ski à la Chapelle d'Abondance. Le séjour aura lieu du 21 au 28 février 2009 pour 20 jeunes âgés de 6 à 17 ans. Le montant global du séjour s'élève à 14 360 euros. Le coût du séjour est fixé à 715 euros par participant. Une remise de 50% sur le prix du séjour sera effectuée pour tous les détenteurs de la carte « Wissous jeune », soit un montant de 7 100 euros pris en charge par la Ville pour 20 possesseurs de la carte.

**Décision n°09-03 → Participation financière communale pour la classe de découverte organisée par l'UNCMT prévue à Bernières sur Mer du 9 mars au 13 mars 2009**

Le séjour est organisé par l'Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques (UNCMT), représentée par M. Jean-Noël Blin, Président, dont le siège est situé au 4 av. du Parc Saint André à Hérouville Saint Clair (14200), du lundi 9 au vendredi 13 mars 2009 à Bernières sur Mer. Il est organisé pour les classes de CP de M. Dewitte et de CM2 de Mme Guidoux de l'école élémentaire La Fontaine soit 49 élèves. Le montant global du séjour s'élève à 12 843.75 euros TTC, soit 262.11 euros par élève.

**Décision n°09-04 → Convention entre la Ville de Wissous et le Comité Départemental de Gymnastique Essonne pour l'utilisation de la restauration municipale pendant le stage de gymnastique prévu au Centre Omnisports du Cucheron du 16 au 20 février 2009**

Une convention est signée entre la Ville de Wissous et le Comité Départemental de Gymnastique Essonne (C.D.G.E.), représenté par Mme Mariette Capelle, Présidente, en vue d'un stage de gymnastique du 16 au 20 février 2009 au Centre Omnisports du Cucheron. Elle prévoit que la Ville de Wissous accueille les participants du stage de gymnastique à la restauration municipale. La facture correspondant au montant des repas sera établie à l'ordre du C. D.G.E.

**Décision n°09-05 → Convention entre la Ville de Wissous et l'Association La Bouilloire dans le cadre du Marché de Noël 2008**

Une convention est signée entre la Ville de Wissous et l'Association La Bouilloire afin de réaliser des actions de sensibilisation sur le thème du développement durable. L'objectif de ces animations est de sensibiliser le jeune public à l'amélioration de leur cadre de vie au quotidien au moyen d'activités ludiques. Des ateliers « Récup'art » créatifs et ludiques sont proposés. L'association apporte un savoir et un savoir-faire pédagogique et technique en matière de sensibilisation/éducation à l'environnement. Le montant de la prestation s'élève à 1 170 euros TTC.

**Décision n°09-06 → Modification de la régie de recettes du Centre Communal d'Action Sociale pour l'encaissement des règlements de la participation des familles au bureau d'aide sociale et de l'assistance dépannage**

A compter du 12 mars 2009, la régie de recettes du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) placée auprès de la Ville de Wissous, permettra l'encaissement de la participation des familles au bureau d'aide sociale et des règlements de

l'assistance dépannage. Cette régie est uniquement prévue pour l'encaissement de la participation des familles au bureau d'aide sociale et des règlements de l'assistance dépannage. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur titulaire est autorisé à détenir est fixé à 1220 euros.

**Décision n°09-07 → Portant institution d'une régie d'avances pour le service social – aînés**

A compter du 15 mars 2009, il est institué auprès de la Ville de Wissous, une régie d'avances pour le règlement des dépenses effectuées pour le service social, dédiées aux dépenses en alimentation et petits matériels. Cette régie est uniquement prévue pour le règlement des dépenses effectuées pour le service social, dédiées aux dépenses en alimentation et petits matériels. Le montant maximum de l'avance du régisseur est fixé à 100 euros.

**Décision n°09-08 → Rapportant la décision n°05-07 en date du 16 février 2005 portant institution de la régie d'avances pour les dépenses courantes auprès du Cabinet du Maire**

A compter du 15 mars 2009, la régie d'avances pour le règlement des dépenses du secrétariat général est modifiée. Il est institué, auprès de la Ville de Wissous, une nouvelle régie d'avances pour le règlement des dépenses effectuées par le Cabinet du Maire. Cette régie est uniquement prévue pour le règlement des courantes : frais d'affranchissement, presse, fournitures diverses et petits équipements de bureaux. Le montant maximum de l'avance du régisseur est fixé à 200 euros et non plus à 300 euros en raison des faibles dépenses enregistrées.

**Décision n°09-09 → Contrat entre la Ville de Wissous et Tourisme77 Travel pour la journée découverte « Danse à l'Abbaye » en faveur des personnes âgées prévue le mardi 7 avril 2009 à Souppes-Sur-Loing**

Un contrat est signé entre la Ville de Wissous et le Comité Départemental de Seine et Marne, Tourisme77 Travel, afin d'organiser une journée découverte en faveur des personnes âgées (11h30 à 17h00). Le montant total de la prestation s'élève à 10 712 euros TTC (soit coût de la journée = 10 400 euros TTC + assurance annulation = 312 euros TTC). Une participation de 15 euros par personne est demandée par la Municipalité.

**Décision n°09-10 → Convention de régie publicitaire entre la Ville de Wissous et la Société S.E.R.I.E MEDIAS relative aux diverses publications municipales**

Une convention de régie publicitaire est signée entre la Ville de Wissous et la société S.E.R.I.E. MEDIAS relative aux diverses publications municipales. La durée de la convention est fixée à un an renouvelable. Les recettes sont partagées à 50% entre la Ville et la société dans les conditions établies par la convention.

**Décision n°09-11 → Convention d'occupation de domaine public au profit de l'Association « Wissous pétanque »**

Une convention portant occupation du domaine public est signée entre la Ville de Wissous et l'Association « Wissous Pétanque », représentée par Monsieur Roger Faz, Président, dans le cadre de la pratique de la pétanque. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la concession d'espace public est conclue. La Ville de Wissous met à disposition de l'Association le terrain et le chalet, et ce gratuitement, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2009.

**Décision n°09-12 → Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous par SELARL Groupement d'Avocats Interdisciplinaires Associés (GAIA)**

La SELARL GAIA, située 70 rue Joseph de Maistre à Paris (75018), est désignée pour représenter la Ville de Wissous dans le cadre du contentieux qui l'oppose à M. Richard Trinquier devant le Tribunal Administratif de Versailles. Les prestations commandées par la Ville de Wissous sont facturées mensuellement, sur présentation d'un justificatif du temps passé, sur la base du tarif horaire de 150 euros HT soit 179.40 euros TTC.

## DELIBERATIONS

**1/ Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France de la Commune de Jouy-en-Josas**

Par courrier en date du 5 janvier 2009, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (S.I.G.E.I.F.) demande aux 177 communes adhérentes au syndicat de statuer sur la demande d'adhésion de la Commune de Jouy-en-Josas pour les compétences gaz et électricité mentionnées aux statuts du S.I.G.E.I.F., suite à la réunion syndicale du 15 décembre 2008. Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au S.I.G.E.I.F. de la Commune de Jouy-en-Josas comme suit :

**Vote : → 1 Abstention (M. Jean-Luc TOULY)**

**→ 28 Pour (Union Pour Wissous ensemble et autrement – Wissous pour vous l'esprit village – Pour l'avenir de Wissous)**

**2/ Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France des Communes du Chesnay et de Vaujours**

Par courrier en date du 20 février 2009, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (S.I.G.E.I.F.) demande aux 177 communes adhérentes au syndicat de statuer sur la demande d'adhésion des Communes du Chesnay et de Vaujours pour les compétences gaz et électricité mentionnées aux statuts du S.I.G.E.I.F., suite à la réunion syndicale du 9 février 2009. Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au S.I.G.E.I.F. des Communes du Chesnay et de Vaujours comme suit :

**Vote : → 1 Abstention (M. Jean-Luc TOULY)**

**→ 28 Pour (Union Pour Wissous ensemble et autrement – Wissous pour vous l'esprit village – Pour l'avenir de Wissous)**

### **3/ Avis portant sur l'autorisation de réaliser le programme d'entretien de la rivière la Bièvre et de ses affluents pour les années 2009 à 2013 par le SIAVB**

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) a sollicité la déclaration d'intérêt général et l'autorisation de réaliser le programme d'entretien de la rivière la Bièvre et de ses affluents pour les années 2009 à 2013. Une enquête publique est ouverte du 16 au 30 mars 2009 inclus en mairie de Wissous, Bièvres, Igny, Massy, Saclay, Vauhallan, Verrière-le-Buisson situées dans le département de l'Essonne et de Buc, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble situées dans le département des Yvelines. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la réalisation du programme d'entretien de la rivière la Bièvre et de ses affluents comme suit :

**Vote :** → **1 Abstention (M. Jean-Luc TOULY)**

→ **28 Pour (Union Pour Wissous ensemble et autrement – Wissous pour vous l'esprit village – Pour l'avenir de Wissous)**

### **4/ Avis portant sur l'autorisation d'exploiter une zone de déchets par la Société Air France Industries dans l'enceinte de l'aéroport d'Orly**

La Société Air France Industries a déposé auprès de la Préfecture du Val de Marne une demande d'autorisation d'exploiter une zone de déchets. A cet effet, une enquête publique est ouverte du 16 mars au 16 avril 2009 inclus en mairie de Wissous. Cette activité se situe dans l'enceinte aéroportuaire d'Orly, dans le bâtiment 97, situé av. de Fontainebleau. Elle représente le regroupement des déchets industriels qui découle des différentes activités d'Air France Industries (entretien équipements - entretien avions gros porteurs - entretien moteurs). Afin de pouvoir effectuer cette exploitation dans le bâtiment 97, Air France Industries est dans l'obligation d'effectuer une demande d'autorisation auprès de la Préfecture. Le Conseil Municipal émet un avis favorable afin d'autoriser l'exploitation d'une zone de déchets par la Société Air France Industries comme suit :

**Vote :** → **8 Abstention (Mme Danièle BORDESSOULE – M. Jean-Luc TOULY – Wissous Pour Vous l'esprit village – Pour l'avenir de Wissous)**

→ **21 Pour (Union Pour Wissous ensemble et autrement)**

### **5/ Vente du bien communal situé 22 rue Victor Baloché à Wissous**

La Municipalité souhaite réaliser la vente de ce bien par le biais d'une procédure d'adjudication notariée avec une mise à prix initiale de 30 000 euros (hors frais de notaire). Il s'agit d'un appartement très dégradé de 30.25 m<sup>2</sup> prévu pour du logement social situé au rez-de-chaussée d'un immeuble de copropriétaires. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser la vente de ce bien par le biais d'une procédure d'adjudication notariée, approuve le projet de cahier des charges de l'aliénation et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenants dans le cadre de cette vente comme suit :

**Vote :** → **5 Contre (Wissous Pour Vous l'esprit village)**

→ **24 Pour (Union Pour Wissous ensemble et autrement – Pour l'avenir de Wissous)**

### **6/ Rétrocession du bien situé 21 rue André Dolimier à Wissous**

Une préemption a été exercée en octobre 2007 sur le bien situé 21 rue André Dolimier dans l'objectif de créer un parking public à proximité de l'Hôtel de ville. La Municipalité n'envisage pas ce projet comme une priorité étant donnée la mise à disposition au grand public de la halle couverte ainsi que la prévision d'instaurer une zone bleue en centre ville. Etant donnée la volonté de l'ancien propriétaire, Monsieur Lucien BOUSSARD, de reprendre le bien, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser la rétrocession de ce bien et à signer tous les documents intervenants dans le cadre de cette rétrocession comme suit :

**Vote :** → **5 Contre (Wissous Pour Vous l'esprit village)**

→ **24 Pour (Union Pour Wissous ensemble et autrement – Pour l'avenir de Wissous)**

### **7/ Vente de parcelles cadastrées section AB n°654 et n°655 situées boulevard de l'Europe à Wissous**

En concertation avec la Ville de Wissous et les Sous-préfectures d'Antony et de Palaiseau, la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB) propose de prendre en charge la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage de 16 places sur les parcelles cadastrées AB n°654 et 655, situées Boulevard de l'Europe, et déjà occupées de fait par des familles de gens du voyage. La CAHB doit devenir propriétaire de l'assiette foncière qui supportera cet aménagement. Pour ce faire, la Commune doit envisager la cession des parcelles cadastrées AB n°654 et n°655 pour un montant de 250 000 euros (hors frais et taxes). Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser la vente de ces parcelles pour un montant de 250 000 euros (hors frais et taxes) et à signer tous les documents intervenants dans le cadre de cette vente comme suit :

**Vote :** → **5 Contre (Wissous Pour Vous l'esprit village)**

→ **1 Abstention (M. Jean-Luc TOULY)**

→ **23 Pour (Union Pour Wissous ensemble et autrement – Pour l'avenir de Wissous)**

### **8/ Vente du bien communal situé au 8 chemin des Prés à Wissous**

La Municipalité souhaite réaliser la vente de ce bien par le biais d'une procédure d'adjudication notariée avec une mise à prix initiale de 320 000 euros (hors frais de notaire). Il s'agit d'un pavillon de 100 m<sup>2</sup> de surface habitable actuellement occupé par du personnel communal. Le Conseil Municipal **à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire à réaliser la vente de ce bien par le biais d'une procédure d'adjudication notariée, approuve le projet de cahier des charges d'aliénation et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenants dans le cadre de cette vente.

### **9/ Dépôt d'un dossier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour rentrer dans le dispositif du contrat Enfance/Jeunesse**

Le contrat Enfance étant arrivé à son terme le 31 décembre 2008, il convient de négocier avec la Caisse d'Allocations Familiales l'obtention d'un nouveau contrat désormais intitulé Enfance/Jeunesse sur la période 2009-2012. Ce dernier vise un développement quantitatif de l'offre d'accueil. Le Conseil Municipal à l'unanimité demande la prorogation des effets du précédent dispositif Contrat Enfance et approuve la participation de la Ville de Wissous au nouveau Contrat Enfance/Jeunesse pour 2009-2012.

### **10/ Budget Primitif 2009 (M14) – Vote global – Accord de principe**

Un arrêt du Conseil d'Etat n°138 446 en date du 18 mars 1994 précise qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un vote formel sur chacun des chapitres ou articles. Les conseils municipaux pouvant, donc, sans risque de contentieux, adopter globalement leur budget. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord de principe pour l'examen par chapitre et le vote global du Budget Primitif 2009 (M14).

### **11/ Budget Primitif 2009 – Commune (M14)**

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2009 de la Commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	10 609 754.92 euros
Recettes	10 609 754.92 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 379 336.57 euros
Recettes	2 379 336.57 euros

**Vote :** → 6 Contre (M. Jean-Luc TOULY – Wissous Pour Vous l'esprit village)  
→ 1 Abstention (Mme Mathilde REVOL)  
→ 22 Pour (Union Pour Wissous ensemble et autrement – Pour l'avenir de Wissous)

### **12/ Vote des trois taux d'imposition directe locale pour 2009**

Le conseil municipal approuve l'adoption des taux d'imposition directe locale, pour l'année 2009, comme suit :

Taxe d'habitation	12.05 %
Foncier Bâti	16.01 %
Foncier non bâti	35.72 %

Le montant total du produit attendu s'élève à 4 336 077 euros.

**Vote :** → 6 Contre (M. Jean-Luc TOULY – Wissous Pour Vous l'esprit village)  
→ 2 Abstention (Mme Mathilde REVOL – Pour l'avenir de Wissous)  
→ 21 Pour (Union Pour Wissous ensemble et autrement)

### **13/ Indemnités d'aide technique versées par les Collectivités Territoriales aux agents des Services Fiscaux de l'Essonne au titre de l'année 2008**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à verser, pour l'année 2008, des indemnités d'aide technique d'un montant global de 621.99 euros à répartir aux agents des Services Fiscaux de l'Essonne. Les crédits nécessaires seront prélevés au budget communal 2009.

### **14/ Attribution de subventions pour l'année 2009 aux associations et organismes divers**

Compte tenu de l'importance des associations pour la vie locale, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2009, comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	2008		2009			
	Subvention	Cartes jeunes	Budget	Projets	Total Subvention	Cartes jeunes
Association Développement Services Aide à la Personne	1 000 €		1 000 €	0 €	1 000 €	
Association Franco Portugaise Wissous	5 000 €		0 €	4 600 €	4 600 €	
Association des Familles Wissous	15 000 €		15 000 €	10 000 €	25 000 €	
Age d'Or	2 000 €		3 300 €	1 200 €	4 500 €	
Amicale de l'Harmonie	2 000 €		1 500 €	0 €	1 500 €	
Association Pour Environnement et Patrimoine Wissous	0 €		200 €	511 €	711 €	
Appel Essonne	1 100 €		0 €	1 100 €	1 100 €	
Attelages Montjean	30 000 €		15 000 €	0 €	15 000 €	
Beaux Arts	3 200 €		2 000 €	1 200 €	3 200 €	
Boxe Française Savate	500 €		0 €	800 €	800 €	15 €
Comité Anciens Elèves Wissous	2 500 €		2 500 €	0 €	2 500 €	
Cercle Escrime	4 000 €		0 €	4 160 €	4 160 €	105 €
Club Photo Ciné	2 600 €		2 600 €	0 €	2 600 €	
Fédé Nationale Accidentés du travail et Handicapés	150 €		150 €	0 €	150 €	
Football des Meuniers	0 €		500 €	0 €	500 €	

Amis des Handicapés	1 800 €		1 800 €	700 €	2 500 €	
Jardins Familiaux	0 €		700 €	0 €	700 €	
Jumelage	5 800 €		0 €	10 000 €	10 000 €	
Kréativ'Attitude	3 500 €		4 000 €	0 €	4 000 €	270 €
Modèles Maquettes	900 €		700 €	0 €	700 €	
Plante ou Art	600 €		650 €	0 €	650 €	
Association Police Municipale Wissous	3 000 €		0 €	1 000 €	1 000 €	
Souvenir Français	1 600 €		400 €	0 €	400 €	
Union Nationale des Combattants	2 000 €		2 000 €	1 500 €	3 500 €	
Union Sportive Wissous	121 892 €	2 280 €	118 300 €	5 070 €	123 370 €	2 160 €
Wissous Evasion	2 400 €		2 400 €	0 €	2 400 €	
Wissous Modélisme	1 100 €		0 €	1 800 €	1 800 €	
Wissous Pétanque	3 000 €		0 €	3 620 €	3 620 €	
TOTAUX	216 642 €	2 280 €	174 700 €	47 261 €	221 961 €	2 550 €
<b>TOTAL</b>	<b>218 922,34 €</b>		<b>224 511,00 €</b>			

Les crédits budgétaires seront prélevés au Budget Primitif 2009, article 6574.

**Vote :** → 1 Contre (Mme Danielle JEANNEROT)

→ 5 Abstention (M. Jean-Luc TOULY – Wissous Pour Vous l'esprit village – Pour l'avenir de Wissous)

→ 21 Pour (Union Pour Wissous ensemble et autrement)

#### **15/ Compensation de la journée de solidarité**

La journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, qui s'est réuni le 10 mars 2009, à la proposition d'effectuer 7 heures de travail supplémentaires dans l'année, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la compensation de la journée de solidarité en instituant 7 heures de travail supplémentaires dans l'année.

#### **16/ Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Trésorier Municipal**

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à verser l'indemnité annuelle pour 2008 au comptable du Trésor chargé des fonctions de Trésorier municipal correspondant à la somme de 1 690.14 €. La dépense correspondante sera prélevée au budget communal 2009.

#### **17/ Adhésion à l'Association des Petites Villes de France (APVF)**

La Ville de Wissous souhaitant adhérer à l'Association des Petites Villes de France afin de bénéficier d'une source d'informations et de conseil sur la gestion publique locale. Le montant de l'adhésion, prélevé au budget communal, s'élève à 0.08 euros / habitant soit 408 euros pour 5 100 habitants. Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Ville de Wissous à l'APVF, le montant de la cotisation et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenants dans le cadre de cette adhésion comme suit :

**Vote :** → 5 Contre (M. Jean-Luc TOULY - Wissous pour vous l'esprit village)

→ 1 Abstention (M. Roland GALLAND)

→ 23 Pour (Union Pour Wissous ensemble et autrement – Pour l'avenir de Wissous)

#### **18/ Règlement d'occupation de la salle communale André Richard**

La Ville de Wissous souhaite mettre à disposition la salle communale André Richard au profit des associations wissoussiennes, en priorité sportives. Considérant qu'une réglementation de réservation et d'occupation de la salle est nécessaire, il est proposé un règlement d'occupation de la salle. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le règlement de la salle communale André Richard.

**La date du prochain Conseil municipal est fixée au jeudi 14 mai 2009 à 20h30 à l'Hôtel de Ville.**

La séance est levée à 01h30.

Fait à Wissous, le 23 mars 2009

**Le Maire de Wissous**

**Régis ROY-CHEVALIER**